

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-NEUF JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 23 juin 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Dominique CHERTIEN (*suppléant de Pascal LEBRETON, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante d'Yvon BERHAULT, absent*), Alain GENGE, Yvonnick GOUAULT (*suppléant de Sylvie HERVO, absente*), Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pierre LESNARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2021-150

Membres en exercice : 69 Présents : 54

Absents : 15

Pouvoirs : 7

ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE PARC D'ACTIVITES DES 4 ROUTES (JUGON-LES-LACS COMMUNE NOUVELLE) DOSSIER DE PRISE EN CONSIDERATION ET CONVENTION DE TRAVAUX SUR MANDAT

Dans le cadre de l'extension du Parc d'Activités des 4 Routes (Jugon-Les-Lacs Commune nouvelle), il est envisagé l'aménagement de la RD776 au droit de cette opération. Cet aménagement est rendu nécessaire pour des raisons de sécurité et comprend :

- La réalisation d'un « tourne à gauche » pour la desserte du site existant,
- La réalisation d'un giratoire franchissable pour la desserte de la future plateforme d'entreposage,
- La réfection du tapis d'enrobé sur la chaussée, pour laquelle il est possible de solliciter un concours financier du Département des Côtes d'Armor.

Ces travaux doivent s'effectuer dans l'emprise du domaine routier départemental (route départementale n°776). Aussi, il est nécessaire de soumettre un dossier de prise en considération à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Départemental.

Cette procédure aboutira à la signature d'une convention entre le Département des Côtes d'Armor et Lamballe Terre & Mer, qui définit les conditions dans lesquelles seront réalisés et entretenus les équipements sur le domaine public départemental (R.D. n°776).

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à déposer un dossier de prise en considération auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement de la route départementale n°776 au droit du Parc d'Activités des 4 Routes,
- SOLLICITE un concours financier du Département des Côtes d'Armor sur ce projet,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à la réalisation de travaux sur mandat pour le compte du Département des Côtes d'Armor, la convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le **9 JUIL. 2021**
Affiché le **9 JUIL. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

9 JUIL. 2021

